

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 30 MARS 2007**

Monsieur le Maire G.VAUCLIN ouvre la séance du Conseil Municipal à 21 H.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux et lit les pouvoirs :

Etaient présents : Mrs et Mmes VAUCLIN – PAQUET – AUBIN – FORIN – MEGIE – VINCENT – BECEL – MENTRE – MAHEUT – CASNA – DUVAL – DREGE – CONSTENSOUS - GENAIN

Absents représentés : Pouvoirs : Mr DURAND à Mme FORIN  
Mr de ROUVRAY à Mr AUBIN  
Mme CHESNAIS à Mr PAQUET  
Mr de la BRETECHE à Mr VAUCLIN

Absent : Mr ROBERT

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité

**N° 848 : ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Rapporteur Mr VAUCLIN**

Au scrutin à bulletins secrets, il est procédé à l'élection du secrétaire de séance.  
Mme MAHEUT Nathalie est la seule candidate.

Résultats : Votants : 18 (avec pouvoirs)  
Bulletins nuls et blancs : 0  
Exprimés : Nathalie MAHEUT : 18 voix

Mme Nathalie MAHEUT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

**N°849 : COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE :**  
**Rapporteur Mr MENTRE**

Le Compte Administratif conforme au Compte de Gestion est adopté à l'unanimité sauf Mr VAUCLIN, Maire qui ne prend pas part au vote.







**N°850 : AFFECTATION DE RESULTATS : Rapporteur Mr MENTRE**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- 1) adopte le compte de gestion de la Commune qui est semblable au Compte Administratif ;
- 2) Considérant le résultat d'exploitation propre à la Commune à l'exercice 2006 soit :

- recettes : 6.531.217,72 €
  - dépenses : 5.881.023,83 €
- soit un excédent de **650.193,89 €**

et considérant qu'après affectation en réserves, l'excédent antérieur du 31/12/2005 reporté en 2006 était de **2.335.786,51 €**

constate que le solde disponible cumulé est donc de : **2.985.980,40 €**.

- 3) affecte le report à nouveau créditeur de : 2.985.980,40 € comme suit :
    - a) cpte 1068 Autres réserves : 1.014.306,69 €
    - b) cpte 002 Excédent antérieur reporté dès le budget primitif 2007 : 1.971.673,71 €
- et ouvre les crédits correspondants.

**N°851 : BUDGET PRIMITIF 2007 DE LA COMMUNE : Rapporteur Mr MENTRE**













**N°852 : VOTE DES TAUX : Rapporteur Mr MENTRE**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, pour l'année 2007, adopte les taux suivants (sans changement par rapport à 2006)

Taxe d'Habitation	5.42 %	Taxe Foncière (non bâti)	17.27 %
Taxe Foncière (bâti)	9.55 %	Taxe Professionnelle	8.43 %
Taux OM (taux plein)	4.06 %		

**N°853 : VOTE DES SUBVENTIONS : Rapporteur Mr AUBIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, sauf Mr CASNA, Mr DUVAL et Mme VINCENT qui ne prennent pas part au vote, adopte (15 voix : pour) les subventions suivantes :

<b>SUBVENTIONS 2007</b>		
<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>DECISION</b>	<b>DECISION PLUS</b>
C.N.V	13900,00	395,00
A.S.V.B.B.	7200,00	1200,00
AJV	3000,00	1000,00
Amicale du Personnel Communal	5300,00	2200,00
Amicale Parents Primaire	3980,00	14800,00
Comité jumelage	2900,00	
Anciens combattants	1000,00	500,00
Paléontologie	2000,00	500,00
A.M.A.S	1700,00	
Villers accueil	2500,00	1000,00
Villers Animation et loisirs	4000,00	
Pétanque club	900,00	
Amicale Parents Maternelle	600,00	
Bibliothèque pour tous	300,00	
Ste des Courses	660,00	
Souvenir Français	100,00	
Donneurs de sang	250,00	
Prévention Routière	190,00	
SNSM Caen	500,00	
Asso du Mont Canisy	160,00	
Croix Rouge	200,00	
Ste Horticole	110,00	
Croix d'or	150,00	
Amicale Pompiers de Villers	500,00	
Asso.Famille Villersoise	200,00	
Tennis Club	1800,00	
VCTD	1050 ,00	
Plongée	250,00	
La Dame Blanche	80,00	
Greffes du Coeur	200,00	
Pays D'Auge	150,00	
CIFAC	132 ,00	
MFR POMMERAYE	100 ,00	
MFR BLANGY	100 ,00	
MFR VIMOUTIERS	100,00	

Mission locale Baie de Seine	500,00	
<b>TOTAL</b>	<b>56762,00</b>	<b>21.595,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>78357,00</b>

#### **N°854 : ACQUISITION DE TERRAIN – CHEMIN PIETONNIER : Rapporteur Mme VINCENT**

Dans le cadre de la maîtrise foncière pour la réalisation du chemin piétonnier le long du ruisseau du Montcel, il convient de finaliser les acquisitions.

La Société SERI OUEST/SCCV SOPPIM NORMANDIE qui réalise un programme d'habitations avenue de la Brigade Piron, s'est engagée à rétrocéder, moyennant l'euro symbolique, l'emprise relative au chemin piétonnier.

Les parcelles qui étaient concernées sont : AM 104 d'une superficie de 28114 m<sup>2</sup> et AM 48 d'une superficie de 33 m<sup>2</sup> ; les surfaces demeurant propriété de la Commune sont détachées des parcelles précédentes pour une superficie estimée de 8 m<sup>2</sup> et 2181 m<sup>2</sup> (AM 104 et 48 -b-d ; n°provisoire).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise cette acquisition de terrain au bénéfice de la Commune auprès de la Société SERI OUEST/SCCV SOPPIM NORMANDIE ou toute société venant en représentation et ce moyennant l'euro symbolique,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire et notamment l'acte notarié à intervenir.

#### **N°855 : ACQUISITION DE TERRAIN – CHEMIN DE SAN CARLO : Rapporteur Mme VINCENT**

Dans le cadre de la maîtrise foncière pour la réalisation du chemin de San Carlo, il convient de finaliser les acquisitions.

La Société SCI COTE ET MER (Sté SEDELKA représentée par Mr JEAN) a réalisé un programme de 13 maisons individuelles, Chemin de San Carlo.

Dans le cadre de cette opération, le promoteur, après négociations avec Monsieur le Maire, s'est engagé à rétrocéder moyennant l'euro symbolique, les emprises relatives à l'élargissement du chemin de San Carlo et celle sur le chemin de Bois Lurette.

Les parcelles rétrocédées proviennent des parcelles AP 112 et AP 113 et celles cédées à la Commune sont AP 112-b- d'une superficie estimée de 320 m<sup>2</sup> et AP 112-p- d'une superficie estimée de 433 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise cette acquisition de terrain au bénéfice de la Commune auprès de la SCI COTE ET MER ou toute société venant en représentation et ce moyennant l'euro symbolique,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire et notamment l'acte notarié à intervenir.

**N°856 : ACQUISITION DE TERRAIN – RESIDENCE ANNABEL : Rapporteur Mr PAQUET**

Dans le cadre de la gestion des surfaces foncières de la Commune, il convient de régulariser et réaménager la sortie de la copropriété immeuble Villa Marie Camille-Résidence Annabel.

Le réaménagement envisagé permettra de réorganiser la zone des containers enterrés, le stationnement, le fleurissement de la zone ainsi la copropriété pourra se clôturer.

Les parcelles rétrocédées à la Commune sont : AP 258 -A- d'une superficie estimée de 32 m<sup>2</sup> et AP 258 -B- d'une superficie estimée de 261 m<sup>2</sup>.

Le service des domaines a évalué cette rétrocession à 960 € « partie bitumée non close située en façade de l'avenue de la Brigade Piron, classée au POS districale révisé le 15/04/2000 en 2 UB (construction absorbée) ».

Bien entendu le réaménagement entrepris sera à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à procéder aux acquisitions de parcelles sus-indiquées moyennant la somme de 960 € et ce en tenant compte de l'avis des domaines,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire et notamment l'acte notarié à intervenir.

**N°857 : DECLASSEMENT CHEMIN RURAL : Rapporteur Mr VAUCLIN**

Dans le cadre de la réalisation du complexe du Bouquetot par la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, une partie du chemin rural menant à l'entrée du Domaine situé sur la Commune de Villers sur Mer se doit d'être déclassé.

Ce déclassement permet son intégration dans le domaine de la voirie communale à compétence communautaire. De sorte, la Communauté de Communes pourra effectuer les travaux de réhabilitation de voirie nécessaire.

La partie concernée dite du Chemin des Broches est d'une longueur estimée à 100 m entre le RD 27 et l'entrée du Domaine du Bouquetot.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise le déclassement de ce chemin rural avec son intégration dans la voirie communale à compétence communautaire,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

**N°858 : DEMANDE DE SUBVENTION – CONSEIL REGIONAL : Rapporteur Mme FORIN**

Dans le cadre de la réhabilitation de l'espace attente/voyageurs et des abords extérieurs de la gare de Villers sur Mer, il est possible d'obtenir des subventions du Conseil Régional, pour divers postes de travaux, à savoir :

- Etudes et travaux de l'espace attente jusqu'à 50 %,
- Aménagements extérieurs liés à la fonctionnalité transport (abords, parkings vélos ...) jusqu'à 50 %,

Le maître d'œuvre de cette opération, le Cabinet d'Architecte LACROIX de CAEN, réalise les études ainsi que les estimatifs.

Bien entendu, pour percevoir ces subventions, une convention se doit d'être réalisée avec le Conseil Régional.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil Régional pour l'octroi de ces subventions,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

#### **N°859 : ADMISSIONS EN NON VALEUR : Rapporteur Mr MEGIE**

Dans le cadre de la gestion des impayés, le Trésor Public, suite à des relances qui ne peuvent aboutir, nous sollicite afin d'admettre certains titres de recette en non valeur.

Il s'agit :

Titre 320/2005	Hurricane bar	599,76 €
Titre 409/2004	L'Hippocampe	306,25 €
Titre 322/2005	L'Hippocampe	306,25 €
Titre 413/2003	Sarl Iguane Café	517,50 €
Titre 329/2005	Deligny	23,03 €
Titre 89/2004	Petit Martine	69,40 €
Titre 159/2004	Petit Martine	72,87 €
Titre 338/2204	Petit Martine	86,75 €
Titre 319/2005	Tessier Xavier	42,67 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, admet en non valeur les titres cités ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

#### **N°860 : CONVENTION EDF -GDF – MAIRIE DE VILLERS SUR MER : Rapporteur Mr PAQUET**

Dans le cadre du passage de la ligne électrique souterraine à haute tension, cette dernière emprunte notamment la rue des Grives et plus spécialement la parcelle cadastrée AI n°122.

Cette parcelle représente pour partie la voirie qui dessert les lots de la zone artisanale.

EDF GDF nous sollicite afin qu'une convention de délaissé existe à son profit pour notamment effectuer les travaux d'urgence et les interventions qui seraient indispensables.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et l'acte relatif à cette affaire avec EDF GDF,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

**N°861 : EFFACEMENT DE RESEAUX, RUE ALSACE LORRAINE : Rapporteur Mr PAQUET**

Dans le cadre des effacements de réseaux, rue Alsace Lorraine, le SDEC va réaliser cette mission.

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire à 43.741,11 € TTC.

Les taux d'aide en vigueur à la date d'élaboration de ce projet sont : sur le réseau électrique, 100 % pour le renforcement et 60 % pour le réseau d'électricité ; 60 % pour l'éclairage public (avec dépense prise en compte plafonnée à 61 € par ml de voirie) et 45 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à **28.484,01 €** et se décompose comme suit :

● Electricité	15 507,22 €
● Eclairage	5 852,37 €
● Télécommunication	7 124,42 €

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la Commune,
- sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement.
- souhaite le début des travaux pour la période suivante : 3ème trimestre de l'année 2007 et d'informer le SDEC Energie des éléments justifiant cette planification,
- prend acte que les ouvrages sont construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunications par France Télécom, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- s'engage à réserver les crédits nécessaires sur le budget communal ,
- prend note que la somme versée au SDEC Energie ne donne pas lieu à récupération de TVA, sauf pour les travaux d'éclairage.
- s'engage à rembourser au SDEC Energie le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 1 105,45 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer les acte nécessaires à la réalisation du projet.
- prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides,
- sollicite l'étalement de la charge sur 12 ans,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

**N°862 : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : Rapporteur Mr VAUCLIN**

En vertu de l'article 138 du Code des Marchés Publics, il est communiqué pour information à l'assemblée la liste des marchés supérieurs à 50.000 € HT.

**ANNEEE 2005 – PRIX TTC**

SOFCAP	Appel de prime provisionnelle 2005	65.787,00 €
OPAC	Lot. Les Champs Rabats, rte de Beaumont	70.581,73 €
ROUTIERE MORIN	Assainissement EU et EP Chemin du Bois	67.336,00 €
TOFFO	Marché triennal voirie 0316001	161.047,39 €
RENAULT	Acquisition tracteur neuf n°15000343	60.398,00 €
PAMS	Acquisition nettoyeur plage Canicas T230H	61.342,84 €



ONYX	Collecte des Ordures Ménagères	51.273,00 €
OPAC	Lot Champs Rabats, Route de Beaumont	158.310,39 €
OPAC	Lot Champs Rabats, Route de Beaumont	111.895,57 €
ONYX	Collecte ordures ménagères	51.273,00 €

#### **ANNEE 2006 – PRIX TTC**

OPAC	Lot. Les Champs Rabats, rte de Beaumont	124.114,47 €
SOFCAP	Appel de prime provisionnelle 2006	68.068,00 €
TOFFO	Marché triennal voirie 0316001 Acompte 2	89.884,58 €
VEOLIA	Collecte ordures ménagères	50.201,66 €
VEOLIA	Collecte ordures ménagères	50.201,66 €
TOFFO	Travaux courant de voirie acompte n°2	107.112,12 €

#### **N°863 : COMPTE FINANCIER DE L'EPIC : Rapporteur Mr VAUCLIN**

Comme de coutume, il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur le compte financier de l'EPIC ci-joint pour l'année 2006 qui est conforme au compte de gestion.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité adopte les comptes financiers de l'EPIC ci-joint pour l'année 2006.

#### **N°864 : RAVALEMENT DE FACADES : Rapporteur Mme VINCENT**

Suite à un changement d'entreprise et conformément à la facture finale, il convient d'annuler la délibération n°840 du 15/12//2006 et de la remplacer comme suit :

Syndic : SCI L'OISEAU BLEU Adresse de l'immeuble : 3 Rue du Général de Gaulle Statut de l'Occupation : SCI
Descriptif des travaux : Ravalement de la façade sur rue : - lavage à haute pression, et application de deux couches de peinture acrylique, - dessous de toit : grattage et ponçage et application de 2 couches de peinture satinée - découpage, fausse brique et colombage.
Montant des Travaux : 3000 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 300 € à la SCI L'OISEAU BLEU.

La séance est levée à 22 heures